

**NOMINATION D'UN MANDATAIRE A LA  
REGIE D'AVANCES POUR L'ACCUEIL DE  
LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA  
VALLEE DE L'ECHELLE A DIRAC**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Finances  
N° 2017-A- 57

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la décision n° 2017-D 31 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie d'avances pour l'accueil de loisirs sans hébergement de la vallée de l'Echelle à Dirac,
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- VU, l'arrêté 2017-A-10 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de vice-président,
  
- Vu l'avis conforme du régisseur,
- Vu l'avis conforme du mandataire,
- VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 15 mars 2017, pour le bon fonctionnement de la régie d'avances à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) vallée de l'Echelle à Dirac, Monsieur BOYER Kévin né le 20 avril 1992 à L'Isle d'Espagnac est nommé mandataire, sous la responsabilité du régisseur titulaire ou de son suppléant avec mission de payer exclusivement les dépenses indiquées à l'article 3 de l'acte de création de la régie d'avances à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) vallée de l'Echelle à Dirac.

Les opérations réalisées par les mandataires seront intégrées chaque jour dans la comptabilité du régisseur.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier Municipal, et aux intéressés.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 15 mars 2017

P/Le Président,  
Le Vice-Président,

Denis DOLIMONT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **07 avril 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **07 avril 2017**